



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 22 mars 2023

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 27

Présents : 22

M. MAHALI	M. CARASENA	Mme JEROME	Mme SIDI DRIS
Mme BAGHDAD	Mme CASTALDO	Mme MASSI	M. SMAILI
Mme BASS	M. CAVANNA	M. MARKOVIC	Mme TOURRES
Mme BERNARDINI	M. DE GEA	Mme MATHERON	Mme VALVERDE
M. BOURRELY	M. GARCIN	M. MORENO	
Mme CANTAREL	M. GILLET	M. RICHARD	

Absents/excusés avant donné pouvoir : 4

Mme BELLEC	à	M. CAVANNA
M. BEN MIHOUB	à	M. MORENO

Mme BICAIS	à	Mme BAGHDAD
Mme CHENET	à	M. MAHALI

Absents/excusés : 1

Mme FORTIAS

Nombre de votants (présents + représentés) : 26

DELIBERATION 23-19	<u>N° 23-19 – PIERRE PUGET – LOCAL 0058 0017– BAIL COMMERCIAL - LE SALON</u>
Bail commercial 3-6-9, commerce le Salon au Pierre Puget à Toulon	Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant : En sa séance du 3 mars 2021, le Conseil d'Administration de Toulon Habitat Méditerranée a validé la candidature de Madame Laurence BROTONS pour la location du local sis au PIERRE PUGET à TOULON, d'une superficie de 107 m ² , pour y installer un salon de coiffure mixte, au loyer mensuel hors charges et hors taxes qui s'élève à ce jour à 876,70 € via un bail dérogatoire aux statuts des baux commerciaux d'une durée de 18 mois, renouvelable jusqu'à atteindre 36 mois au total.

A ce jour, la locataire a adressé à THM une demande par courrier pour la signature d'un bail commercial 3-6-9.

Un dépôt de garantie de 856 € a été encaissé lors de l'entrée dans les lieux le 01/05/2021.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser le Directeur Général à signer un bail commercial 3-6-9 aux conditions précitées.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

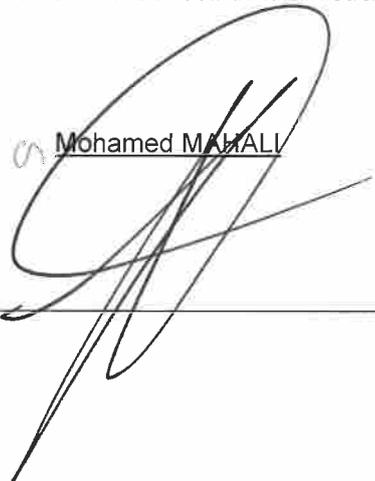
Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	26	Abstentions	0	Votes contre	0
------------------	----	-------------	---	--------------	---

Article 1

AUTORISE le Directeur Général à signer avec Madame Laurence BROTONS un bail commercial 3-6-9 concernant le local 0058 0017 au Pierre Puget, aux conditions précitées.

Le Président du Conseil d'Administration,


Mohamed MAHALI